## Conditions générales de ventes :

## Article 1 - Champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors des services prestés par RAYON9 pour ses clients dans le cadre de son activité commerciale. La commande ou l'acceptation de l'offre vaut adhésion pleine et entière aux présentes conditions

Si les parties conviennent ensemble d'y déroger, il doit impérativement y avoir un écrit daté constatant la dérogation signée par les parties.

#### Article 2 - Informations:

Le client s'engage à fournir à RAYON9 toute information se révélant correcte et utile pour qu'il puisse effectuer la meilleure prestation dans les délais convenus. Le client est seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. RAYON9 s'engage à traiter les données privées à caractère personnel conformément au règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (UE2016/679 du Parlement européen).

### Article 3 - Les colis transportés doivent répondre aux normes suivantes :

Les limites de poids et de volume d'un colis s'établissent comme suit :

- colis T1: poids maximum 8kg/volume maximum L40cm xl30cm xH19cm;
- colis T2 : poids maximum 18kg/volume maximum L60cm xl40cm xH40cm
- colis T3: poids maximum 150kg/volume maximum

L120cm xl80cm xH100cm Les colis dépassant ces normes feront l'objet d'une

offre de prix spécifique ou pourront être refusés. La valeur vénale maximum d'un colis ne peut être supérieure à 1000€ HTVA. Les colis ne peuvent contenir aucun bien dont le transport ou le commerce enfreint la loi belge, comporte un danger pour le transporteur ou les tiers ou encore est susceptible de leur occasionner un préjudice. L'expéditeur est responsable de l'exactitude des renseignements indiqués sur le bon de livraison et doit notamment veiller à préciser les coordonnées détaillées du destinataire des colis.

L'expéditeur est responsable de la qualité de l'emballage et doit veiller à ce qu'il soit adapté aux conditions de transport. L'expéditeur doit également veiller à la production de tout document susceptible d'être requis en vue de l'exécution du transport dans le respect de la loi. Si le colis ne répond pas aux conditions évoquées ci-dessus, RAYON9 peut refuser le transport ou en suspendre l'exécution même en cours de prestation. L'expéditeur sera, dans tous les cas, redevable de tous les frais résultant des prestations dont l'exécution était demandée, des frais éventuels de stockage ou de retour des biens ou encore de tous autres frais résultant du non-respect des susdites conditions.

# Article 4 - Facture et paiement :

Le règlement des sommes se fait par virement bancaire au numéro de compte de RAYON9 ou tout autre moyen de paiement électronique. Les factures doivent être réglées au comptant dans les 30 jours suivant la date de leur envoi. Tout retard de payement entraîne de plein droit et sans aucune mise en demeure préalable une indemnité forfaitaire égale à 10% du montant non payé avec un minimum de 40 euros. Les frais de poursuite et d'honoraires pour le recouvrement de facture(s) impayée(s) seront à charge du client. La facture mentionne le montant principal. Au besoin, pour une meilleure compréhension, les postes pourront être scindés. La facture qui n'est pas contestée par écrit endéans les 10 jours ouvrables après sa réception est réputée acceptée sans réserve par le client.

## Article 5 - Indexation:

Les prix fixés selon le tarif seront adaptés à l'évolution de l'indice des prix à la consommation et ce, chaque année selon la formule suivante : (prix du transport en vigueur à la date de la convention X indice en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année nouvelle) / Indice en vigueur à la date du 1er janvier précédant la date de la signature de la convention.

#### Article 6 - Étendue du service :

A moins que des services spéciaux ne soient convenus, le service fourni par RAYON9 se limite à l'enlèvement, au transport et à la livraison de l'envoi.

L'expéditeur accepte que les envois soient groupés avec ceux d'autres expéditeurs pour leur transport. Chaque envoi pourra être effectué via tous points de transit que RAYON9 estimera appropriés. RAYON9 est habilité à faire appel à des sous-traitants pour assurer des services et pour contracter, tant en son propre nom qu'au nom de ses préposés, agents et sous-traitants, chacun d'entre eux bénéficiant des présentes conditions.

# Article 7 - Garanties et limitation de responsabilité :

Si le client estime être en droit de contester la qualité des services prestés, il doit, sous peine de forclusion, le faire par écrit à RAYON9. La responsabilité de RAYON9 est limitée au dépôt de l'objet du transport à l'adresse indiquée par le client. Les objets considérés comme fragiles par RAYON9, sur lesquels il sera apposé une étiquette en conséquence, seront transportés avec une attention particulière mais voyagent aux risques et périls du client. Toutefois si la responsabilité de RAYON9 devait être engagée pour des dommages occasionnés à l'objet transporté, cette responsabilité ne pourra jamais excéder la valeur dudit objet, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice.

### Article 8 - Rupture :

Si le client souhaite annuler une livraison standard commandée plus de 24 heures à l'avance, il doit en informer RAYON9 par mail ou tout autre écrit, au plus tard 24 heures avant la prise en charge. Si RAYON9 n'a pas été informé par écrit au plus tard 24 heures avant la prise en charge, le client sera redevable d'un montant correspondant à 100% du prix convenu pour la livraison, avec un minimum de 15€ HTVA, ce qui constituera un dédommagement pour le travail prévu. Si le client souhaite annuler une livraison standard commandée 24 heures à l'avance, il doit en informer RAYON9 par mail ou tout autre écrit dès que possible. Il sera redevable d'un montant correspondant à 50% du prix convenu pour la livraison, avec un minimum de 15€ HTVA, ce qui constituera un dédommagement pour le travail prévu. Si RAYON9 n'a pas été informé par écrit au plus tard 24 heures avant la prise en charge, le client sera redevable d'un montant correspondant à 100% du prix convenu pour la livraison, avec un minimum de 15€ HTVA, ce qui constituera un dédommagement pour le travail prévu. Si le client souhaite annuler une livraison express, il doit en informer RAYON9 par mail ou tout autre écrit dès que possible. Il sera redevable d'un montant correspondant à 100% du prix convenu pour la livraison, avec un minimum de 15€ HTVA, ce qui constituera un dédommagement pour le travail prévu. Si RAYON9 n'a pas été informé par écrit avant la prise en charge, le client sera redevable d'un montant correspondant à 100% du prix convenu pour la livraison, avec un minimum de HTVA, ce qui constituera dédommagement pour le travail prévu. Si par impossible RAYON9 devait annuler une livraison sans en informer le client par mail ou tout autre écrit 24 heures au moins avant la prise en charge, il sera tenu à des pénalités d'un montant identique à celles mentionnées dans les deux alinéas précédents, ce qui constituera un dédommagement pour le service non exécuté. RAYON9 peut annuler une livraison sans indemnité en cas de force majeure mais prendra toutes les mesures pouvant raisonnablement être prises, dans ces circonstances, pour commencer ou continuer le transport. Sont notamment constitutifs de cas de force majeure : la guerre, les troubles civils, les intempéries, les inondations, les actes de l'autorité publique faisant obstacle à l'exécution du transport, le bris de matériel, les conflits sociaux, etc.

# Article 9 - Incapacité :

En cas d'incapacité de travail, suite à un accident ou à une maladie, le prestataire empêché mettra tout en œuvre pour réaliser la prestation mais pourra exceptionnellement modifier le calendrier sans que le client ne puisse exiger une quelconque somme. Toutefois, le prestataire est obligé d'avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

#### Article 10 - Livraison:

RAYON9 pourra livrer un envoi au destinataire désigné sur le bon de livraison ou à tout autre personne semblant avoir l'autorité pour accepter la livraison de l'envoi au nom du destinataire (telle qu'une personne se trouvant dans les mêmes locaux que le destinataire). RAYON9 pourra utiliser un système électronique pour obtenir la preuve de la livraison et l'expéditeur accepte de ne pas s'opposer à ce que RAYON9 utilise une copie imprimée de celle-ci comme preuve, au simple motif que les informations concernées aient été obtenues et stockées sous une forme électronique. Sauf convention contraire, RAYON9 ne sera pas tenu, quelles que soient les circonstances, de suspendre le transport d'un colis ou de rediriger la livraison (que ce soit vers un autre destinataire ou vers une autre adresse que celle mentionnée sur le bon de livraison) ou de renvoyer un colis à son expéditeur. Si RAYON9 devait essayer en vain de suspendre le transport, rediriger la livraison ou renvoyer le colis, RAYON9 ne sera en aucun cas responsable pour l'éventuel dommage qui pourrait en résulter.

### Article 11 - Site:

RAYON9 n'est en aucun cas responsable des interruptions d'accès à son site et des conséquences qui peuvent en découler. RAYON9 ne peut iamais être tenu pour responsable de dommages ou d'incidents temporaires ou permanents qui seraient causés aux données ou au matériel informatique des utilisateurs lors de l' accès au site ou lors de la visite de ses pages ou généralement lors de la transmission sur son appareil de réception des fichiers et logiciels qui composent le site. En particulier, RAYON9 n'est pas responsable de l'éventuelle transmission de virus, à son insu, par le biais de son site. RAYON9 n'est pas responsable de l'utilisation frauduleuse de ses moyens de diffusion et décline toute responsabilité cas d'intrusion dans ses systèmes informatiques et de vol de données, étant entendu que conformément à la loi sur la vie privée RAYON9 met en œuvre les moyens utiles afin de prévenir de telles intrusions illicites. Les espaces web hors du domaine de l'adresse http://www.RAYON9.be et, notamment, les espaces vers lesquels l'utilisateur peut être dirigé au moyen de liens hypertextes relèvent de la seule responsabilité des titulaires de ces espaces web.

## Article 12 - Propriété intellectuelle :

Les logos, marques, photos et modèles repris sur les documents sont la propriété exclusive de RAYON9.

Toute reproduction ou utilisation partielle ou complète des modèles, marques, logos et photos est interdite sauf si le prestataire l'autorise par écrit

# Article 13 - Litige:

Le contrat est régi par le droit belge. En cas de litige, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour régler leur différend à l'amiable. En cas d'échec, les parties conviennent par l'acceptation des présentes conditions que la juridiction compétente sera celle du lieu du siège de RAYON9.

RAYON9 SC agréée comme Entreprise Sociale.

Siège social :Rue de Mulhouse, 36 - 4020 Liège TVA BE 0644 749 793

Numéro d'entreprise : 644.749.793 - RPM Liège

Document téléchargeable sur :

http://www.rayon9.be/wp-content/uploads/ RAYON9-CGV.pdf